

[Assurance des particuliers/ Assurance habitation](#)

Les types de contrats

Que vous soyez propriétaire d'une maison, d'un condominium ou locataire, il existe plusieurs types de contrats pour satisfaire vos besoins.

Certaines polices d'assurance habitation offrent une couverture minimale alors que d'autres proposent des garanties plus étendues. Règle générale, tous les types de contrats incluent aussi un montant pour couvrir votre responsabilité civile personnelle.

Regardons plus en détails les différents types de contrats.

L'assurance de type formule « Tous risques » (sauf exclusions)

Ce type de contrat, souvent appelé formule générale ou globale permet d'être assuré pour tous les risques sur le bâtiment et le contenu, sauf les exclusions qui sont mentionnées au contrat. C'est le contrat qui offre les meilleures protections sur le marché et, dans la mesure du possible, c'est ce type de contrat que nous vous offrons.

Les avantages de l'assurance « Tous risques » sont grands. En effet, les couvertures sont mêmes souvent étendues aux dommages que vous occasionnez à vos propres biens. Par exemple, votre enfant qui renverse son pot de gouache sur votre beau tapis de laine blanc.

Les polices dites « Tous risques » sont souvent émises avec un montant unique. Plus flexible, cette caractéristique permet d'avoir en un seul montant, la maison, les biens, les dépendances ainsi que les frais de subsistance supplémentaires. Ainsi, en cas d'insuffisance dans une section du contrat, on peut utiliser l'excédent d'une autre section.

L'assurance de type formule « Étendue »

Ce genre de contrat comporte deux types de protection. La première s'applique au bâtiment et couvre tous les risques sauf ceux qui sont expressément exclus dans le contrat. La deuxième couvre le contenu contre un nombre limité de risques.

Il est bien entendu que ce type de contrat est plus économique.

L'assurance de type formule « De base »

Souvent appelé « Standard », ce type de contrat couvre spécifiquement les risques mentionnés dans la police, comme le feu, le vandalisme et le vol, la chute d'objets, le choc de véhicules terrestres, la grêle ou les tempêtes de vent.

Lire son contrat c'est primordial!

Nous vous recommandons de prendre le temps de lire votre contrat d'assurance habitation. Contactez-nous si vous avez des questions et il nous fera plaisir de vous répondre.

Nous sommes les meilleurs conseillers pour vous aider à choisir le type de contrat dont vous avez besoin.